

CHRONOLOGIE, ESCHATOLOGIE, CONFESSION DANS L'ESPACE ROUMAIN AU XV^e SIÈCLE

ANDREI PIPPIDI

(Institut des Etudes Sud-Est Européennes)

Les habitants des principautés de Valachie et de Moldavie avaient, au Moyen Âge, une organisation ecclésiastique de rite oriental, pour les Roumains, qui ont toujours formé une forte majorité de la population. Cependant, il existait aussi d'autres groupes religieux et ethniques : catholiques (Saxons originaires de Transylvanie), Arméniens (uniates ou grégoriens) et Juifs. L'auteur compare leurs différents systèmes chronologiques, interroge les sources à propos des tentatives d'Union des Eglises au XV^e siècle, et, pour conclure, reconnaît que le sentiment d'une identité nationale s'est formé dans l'influence des contrastes religieux.

Mots-clé : espace multiculturel; coexistence médiévale de plusieurs systèmes chronologiques; histoire et prophétie.

1. Ces dernières années ont avivé notre interrogation sur les limites mouvantes de l'Europe. Contrairement à ceux qui voient l'Europe seulement à travers la tradition de l'Empire romain, nous sommes d'avis que cette conception doit s'élargir avec Constantinople, qui est une continuation de l'idée romaine, et avec Moscou, qui en est une imitation.

A la charnière de ces trois espaces qui tantôt se superposent partiellement et tantôt se complètent, le territoire roumain se définit comme un domaine culturel où se rencontrent races et religions diverses et qui, subissant des influences contradictoires par leur origine et leur sens, fut fractionné au Moyen Âge en trois compartiments politiques différents. Tandis que la Transylvanie est restée une province du royaume de Hongrie jusqu'à la défaite de Mohács (1526), qui lui rendra une autonomie épargnée par son nouveau seigneur, le sultan ottoman, la Valachie, entre les Carpates et le Danube, et la Moldavie, largement ouverte à l'Est, vers la steppe («le désert des Tartares»!), sont des principautés dont l'indépendance a été battue en brèche par la Hongrie et la Pologne, en se relayant ou conjointes. Au XV^e siècle, elles résistent encore aux Turcs pour devenir, au siècle suivant, des Etats semi-dépendants, tributaires de la Porte.

La population de la Transylvanie était déjà d'une frappante hétérogénéité. La masse, largement asservie, des Roumains était orthodoxe, tandis que les Magyars, nobles et paysans, les Sicules, clans libres installés comme garde-frontières au XI^e siècle, et les Saxons, amenés au XIII^e pour fonder villages et villes, constituaient un bloc catholique, consolidé par les liens de solidarité de la conquête

Rev. Études Sud-Est Europ., XLVIII, 1-4, p. 159-178, Bucarest, 2010

ou de la colonisation. La première des deux principautés formées hors du bassin carpatique à avoir acquis son indépendance, en 1330, la Valachie, ainsi que l'autre, la Moldavie, qui émerge au milieu du XIV^e siècle sur le glacis oriental du massif central, doivent leur existence, selon la vulgate des chroniqueurs, à une pénétration prudente des Roumains de Transylvanie qui se sont détachés du noyau de cette romanité isolée par les Barbares. La place que les Roumains ont assignée à ce mouvement centrifuge dans la conscience de leur identité nationale a été plus tard amoindrie par les historiens, qui font prévaloir la construction par degrés, par la fédération des forces locales¹ Mais alors comment expliquer la présence des Saxons et des Hongrois en Valachie², celle des Sicules et des Saxons en Moldavie³? Ne doivent-ils pas être inclus, d'emblée, comme le faisait la thèse traditionnelle, dans ce flux qui attache aux seigneurs organisateurs de „la chevauchée” des dépendants domestiques et paysans, des guerriers personnellement nantis de fiefs liés au service et des marchands ou des artisans stimulés par les échanges commerciaux d'un versant à l'autre des Carpates? C'est ce qui ressort comme conclusion des derniers travaux à ce sujet⁴. Il est évident que la présence des Saxons, des Sicules et des Hongrois qui accompagnaient les Roumains venus de Transylvanie aura aidé la chrétienté latine à établir des avant-postes dans la zone des collines valaques et sur le Dniestr.

Ajoutons que les Roumains eux-mêmes, pourvus d'une organisation ecclésiastique de rite oriental, avec une liturgie bulgaro-slave, étaient rattachés au Patriarcat de Constantinople à travers les métropolies de Valachie (1359) et de Moldavie (1401)⁵. La première tentative des rois de Hongrie d'imposer aux Roumains l'union confessionnelle remonte à 1234, bien avant la fondation des principautés⁶. Or, dans les premiers temps de la Valachie, il est prouvé que l'élite roumaine était partagée entre catholicisme et orthodoxie, le prince lui-même (Basarab et son fils, Nicolas-Alexandre) étant catholique au début, pour se rallier

¹ G.I. Brătianu, *Tradiția istorică despre întemeierea statelor românești*, Bucarest, 1980. Les idées maîtresses de ce classique ont été développées et confirmées par Ș.Papacostea dans deux ouvrages remarquables, *Geneza statului în Evul Mediu românesc*, Cluj, 1988, et *România în secolul al XIII-lea. Între cruciadă și imperiul mongol*, Bucarest, 1993.

² Dinu C. Giurescu, *Țara Românească în secolele XIV–XV*, Bucarest, 1973, pp. 42–43.

³ St.S. Gorovei, *Întemeierea Moldovei. Probleme controversate*, Jassy 1977. Cf. K. Benda, *Gli Ungheresi di Moldavia (Csángok) nei secoli XVI–XVII*, in «Nuova rivista storica», LXXIII, fasc. V–VI, 1989, pp. 657–688; Id. (éd.), *Moldvai csángó-magyar okmánytár*, I–II, Budapest, 1989, le second ouvrage étant un recueil de documents.

⁴ St.S. Gorovei, *op.cit.*, pp. 33–67.

⁵ N. Dobrescu, *Întemeierea Mitropoliilor și a celor dintâi mănăstiri din țară*, Bucarest, 1906; N. Iorga, *Condițiile de politică generală în cari s-au întemeiat Bisericele românești în veacurile XIV–XV*, in «Analele Acad.Rom.», mem.sect.ist., II^e série, t. XXXV, 1913, pp.3 87–411 ; C. Marinescu, *Înființarea Mitropoliilor în Țara Românească și Moldova*, ibid., III^e série, t. II, 1924, pp. 247–268 ; P.Ș. Nasturel, *La partition de la Métropole de Hongrovalachie*, in «Buletinul Bibliotecii Române din Freiburg», X, 1977/1978, pp. 293–326 ; Ș. Papacostea, *Byzance et la création de la Métropole de Moldavie*, in «Études byzantines et post-byzantines», II, 1991, pp. 133–150 ; Șt.S. Gorovei, *op.cit.*, pp. 174–196.

⁶ Ș. Papacostea, *România în secolul al XIII-lea*, pp. 81–83.

ensuite à l'Eglise d'Orient⁷. L'offensive des Franciscains dans le Sud-Ouest du territoire roumain⁸, celle qui les introduit, à la suite des Dominicains, en Moldavie, où sera fondé en 1370 l'évêché de Siret⁹, ont eu comme effet un certain nombre de conversions. On a longuement, minutieusement, examiné le récit des miracles dont se vantait le couvent dominicain de Siret, en essayant même d'identifier un magnat local, „quidam Ruthenicus cancellarius Stephani, vayvode terre illius”, que la mission catholique était parvenue à faire quitter la foi orthodoxe¹⁰. L'un des princes de Moldavie, Lațcu (Lacko), avait lui-aussi manifesté son désir de s'unir à l'Eglise romaine¹¹. Ce serait là, selon les historiens roumains, un geste d'indépendance vis-à-vis de la couronne de Hongrie¹². L'union personnelle de ce royaume avec la Pologne allait assurer à la propagande catholique une inquiétante position de force, ce qui, probablement, décida Lațcu à revenir sur sa promesse: après sa mort, qui survint peut-être au moment où la Moldavie repoussait une attaque des pillards Lithuaniens (1377), il trouva sa sépulture dans une église orthodoxe et l'inscription de son nom dans les obituaires permet de supposer qu'il n'était plus catholique¹³.

Ce qui compte plus que ces conversions officielles, véritables ou fausses, des personnalités politiques, c'est la pratique religieuse de la masse des fidèles. Or, nous voyons le Saint-Siège réagir à plusieurs reprises contre les abus qui résultaient du contact étroit entre catholiques et schismatiques, les premiers étant blâmés pour

⁷ D. Barbu, *Pictura murală din Țara Românească în secolul al XIV-lea*, Bucarest, 1986, pp. 9–15 (l'un de ces «grands» serait le bâtisseur de l'église de Retevoiești); ID., *Sur le double nom du prince de Valachie Nicolas-Alexandre*, in «Revue roumaine d'histoire», XXV, 4, 1986.

⁸ Ș. Papacostea, *Geneza statului*, pp. 205–221.

⁹ R. Loenertz, *Les missions dominicaines en Orient et la Société des Frères Pèlerins*, IV, *La Société des Frères Pèlerins et les couvents dominicains de Ruthénie et de Moldo-Valachie*, in «Archivum Fratrum Praedicatorum», IV, 1934, pp. 1–47; J. Richard, *La Papauté et les missions d'Orient au Moyen Age (XIII–XV siècles)*, Paris, 1977; J. Meyendorff, *Byzantium and the Rise of Russia*, Cambridge, 1981. Voir encore G. Duzinchevici, *Propaganda cisterciată printre români*, in «Cercetări istorice», IV, 2, 1928, pp. 128 et suiv.

¹⁰ A. Czolowski, *Sprawy woloskie w Polsce do r. 1412*, in «Kwartalnik historyczny», V, 1891, pp. 569–598; R. Mohlenkamp, *Ex Czeretensi civitate: Randnotizen zu einem in Vergessenheit geratenen Dokument*, in «Anuarul Institutului de Istorie și Arheologie din Iași», XIX, 1982, pp. 105–130; M. Cazacu, *À propos de Lațcu de Suceava: entre le mythe et la réalité*, in «Istoria ca lectură a lumii. Profesorului Alexandru Zub la împlinirea vârstei de 60 de ani», Jassy, 1994, pp. 93–116.

¹¹ O. Halecki, *Un Empereur de Byzance à Rome*, Varsovie, 1930, pp. 211–212, 251; Gh.I. Moiescu, *Catolicismul în Moldova până la sârșitul veacului XIV*, Bucarest, 1942, pp. 64–105.

¹² J. Sykora, *Poziția internațională a Moldovei în timpul lui Lațcu: luptă pentru independență și afirmare pe plan extern*, in «Revista de istorie», 29, 8, 1976, pp. 1135–1150. Le message du prince moldave était arrivé à Rome à une date antérieure au 24 juillet 1370. Bientôt, la mort de Casimir III, survenue le 5 novembre, permettait à Louis de Hongrie de succéder au trône de Pologne; le pape lui-même, Urbain, V, allait mourir avant la fin de l'année.

¹³ A. Sacerdoțeanu, *Lupta moldovenilor cu litvanii la 1377*, in «Fraților Alexandru și Ion I. Lapedatu la împlinirea vârstei de 60 de ani», Bucarest, 1936, pp. 773–778; Ș. Papacostea, *Geneza statului*, pp. 61–63 (qui impliquerait une conversion de Pierre I^{er} au catholicisme au début de son règne, vers 1378); Lia Bătrâna, A. Bătrâna, *Mărturii heraldice cu privire la începuturile statului feudal independent Moldova*, in «Constituirea statelor feudale românești», Bucarest, 1980, pp. 195–208; St.S. Gorovei, *op.cit.*, pp. 142, 147–150.

leur fréquentation des églises orthodoxes, où le service divin était célébré selon des rites différents de ceux de l'Église romaine¹⁴. On a même cru reconnaître la marque de cette cohabitation – qui ne serait pas exceptionnelle, puisqu'elle a été observée en Chypre, – dans la disposition insolite d'une église rupestre de Valachie où les deux communautés auraient eu chacune son autel¹⁵.

Devant ce christianisme flou, dont la subjectivité défie toute clôture, tout système, ceux qui l'étudient ont adopté soit un jugement méprisant, qui accuse l'absence de belles constructions théologiques et juridiques¹⁶, soit une interprétation irénique, laquelle exagère beaucoup la tolérance¹⁷ ou fait l'éloge de la merveilleuse symbiose¹⁸. Nous croyons que la troisième lecture de cette réalité est la plus juste: c'est celle des ethnologues qui ont observé que cet ensemble de faits apparemment incohérents révèle un long attachement aux croyances pré-chrétiennes, ou plutôt le remploi de certains éléments archaïques dans un autre contexte¹⁹.

Dans les pays roumains, une nation est en train de se constituer, reconnue par les deux Églises, sans que l'orthodoxie se soit encore totalement imposée²⁰. Mais, entre le fait politique de l'État territorial et la conscience de la communauté culturelle, linguistique et religieuse, un décalage se produit, à cause de la présence d'autres groupes religieux et ethniques. Les Arméniens, par exemple, avaient dès le XIV^e siècle leur place dans la marqueterie anthropologique de la Moldavie. Ils avaient suivi la voie de commerce qui reliait la colonie génoise de Caffa, en Crimée, à Lwow, principal centre de la Galicie, où la fondation de leur premier évêché date de 1384, celui-ci étant donc créé aussitôt après la séparation de la Hongrie et de la Pologne. Cette dernière, dès que l'union de Krewo (1385) lui a rattaché la Lithuanie, se saisit de toute la région située à l'Est de la Galicie, la Volhynie. Le sort des Arméniens allait être étroitement associé à celui des orthodoxes de Pologne et de Moldavie.

Dans plusieurs documents qui tracent les limites de la juridiction accordée au siège épiscopal de Lwow par le catholicos arménien, on cite les villes moldaves

¹⁴ Grégoire XI s'en est plaint («Hurmuzaki», I, 1, pp. 132–133), Cf. Ș. Papacostea, *op.cit.*, p. 217.

¹⁵ C.L. Dumitrescu, *Une hypothèse à propos d'une église rupestre à deux absides*, in «Buletinul Bibliotecii Române din Freiburg», XI (XV), 1984, pp. 15–54. L'interprétation n'a pas été accueillie avec confiance.

¹⁶ D. Barbu, *Scrisoare pe nisip. Timpul și privirea în civilizația românească*, Bucarest, 1996, pp. 27–41.

¹⁷ M. Cazacu, *La tolérance religieuse en Valachie et en Moldavie depuis le XIV^e siècle*, in « Histoire des idées politiques de l'Europe Centrale », Paris, 1998, pp. 109–125.

¹⁸ C. Alzati, *Terra romena tra Oriente e Occidente. Chiese ed etnie nel tardo '500*, Milano, 1982; Id., *La coscienza etnico-religiosa romana in età umanistica, tra echi di romanità e modelli ecclesiastici bizantino-slavi*, in «Byzantinische Forschungen», XVII, 1991, pp. 85–104 (mais au sujet de la chronique moldo-russe, notre analyse a abouti à une conclusion différente, cf. notre intervention au Séminaire *Da Roma alla Terza Roma* en 1997, publiée sous le titre *Les légendes médiévales roumaines sur les fondations de Rome et de Constantinople*, in «Quaestiones Medii Aevi Novae», 10, 2005, pp. 166–170).

¹⁹ P.H. Stahl, *La conversion incomplète. Les rituels du cycle de la vie*, in «Dimensioni e problemi della ricerca storica», 2, 1996, pp. 57–70.

²⁰ Ș. Papacostea, *op.cit.*, pp. 231–235.

de Siret et de «Mankerman» (Moncastro-Akkerman, Cetatea Albă, auj. Belgorod-Dnestrovskij, en Ukraine), ainsi que tout «le pays des Valaques», jusqu'au Danube – car «Bdin» est Vidin, sur la rive bulgare du fleuve, et «Inghesala» n'est autre qu'Enisala, en Dobroudja, qui conserve encore les ruines de sa forteresse²¹. En 1401, le prince de Moldavie Alexandre le Bon reconnaît l'évêché arménien de Moldavie, sans se soucier d'obtenir la bénédiction du catholicos²². C'était donc un acte politique de connivence avec le Patriarcat de Constantinople, lequel s'était enfin décidé à légitimer la métropole de Moldavie, et avec le grand-duc de Lithuanie, Vytovt, favorable aux efforts de la Galicie et de la Moldavie de défendre leur indépendance ecclésiastique contre Kiev et Moscou²³. Doit-on présumer que cette initiative aurait eu un sens proromain, puisqu'on connaît la politique de rapprochement menée par Vytovt, tandis que les Arméniens de Lwow étaient hostiles à toute tendance latinisante ? Il est impossible d'être plus précis²⁴. D'ailleurs, l'évêque Hovhannès était recommandé par le patriarche de Constantinople, de sorte que sa nomination comme suffragant de Lwow n'a rien d'anormal.

Si les Arméniens, fidèles à leur tradition ecclésiastique, gardent envers les orthodoxes comme envers les catholiques une différence que ni le temps, ni les persécutions ne pourront jamais effacer, nous devons également signaler l'existence à côté d'eux d'un noyau hussite. Refoulés des pays catholiques voisins, les Hussites avaient trouvé refuge en Moldavie, ce qui provoque le mécontentement de la hiérarchie catholique et l'intervention des rois de Pologne, protecteurs de l'Eglise

²¹ H.Dj. Siruni, *Țara voevodului Ștefan*, in «Ani», 1941, p. 438. Les deux listes, de 1388 et de 1409, comprennent également les noms de Lwow, Kamieniec, Luck et „Avlademur”, c'est à dire Vladimir, en Volhynie. Voir en général N. Iorga, *Armenii și românii: o paralelă istorică*, in «Analele Acad.Rom.», *mem.sect.ist.*, II^e série, t. XXXVI, 1913, pp. 1–38.

²² P.P. Panaitescu, *Hrisovul lui Alexandru cel Bun pentru episcopia armeană din Suceava (30 iulie 1401)*, in «Revista istorică română», IV (1934), pp. 44–56; in «Documenta Romaniae Historica», A, I, Bucarest, 1975, p. 21.

²³ J. Meyendorff, *op.cit.*, pp. 250–252; D. Obolensky, *A Late Fourteenth Century Diplomat: Michael, Archbishop of Bethlehem*, in «Byzance et les Slaves. Mélanges Ivan Dujčev», Paris, 1979, pp. 299–315.

²⁴ Sur les tentatives d'union au XIV^e siècle, voir G. Dedeyan, *Histoire des Arméniens*, Paris, 1982, pp. 320–321; J. Richard, *op.cit.*, pp. 195–215, qui consacre un riche chapitre aux relations de la cour pontificale d'Avignon avec les Arméniens. Un personnage qui y joua un grand rôle, Jean III, archevêque de Sultanyeh, est l'auteur d'un texte dont on a récemment mis en valeur les informations concernant les pays roumains. Voir A. Kern, *Der Libellus de notitia orbis Johannes III (de Galonifontibus?) O.P. Erzbischofs von Sulthanyeh*, in «Archivum Fratrum Praedicatorum», VIII, 1938, pp. 82–123; Ș. Papacostea, *Un călător în țările române la începutul veacului al XV-lea*, in «Studii», 18, 1, 1965, pp. 171–174; Id. *Les Roumains et la conscience de leur romanité au Moyen Âge*, in «Revue roumaine d'histoire», IV, 1, 1965, pp. 15–24. Sur sa carrière, M.A. Van Den Oudenrijn, *Bishops and Archbishops of Naxivan*, in «Archivum Fratrum Praedicatorum», VI, 1936, p. 167. Il mourut à Lwow en 1412, cf. M. Bihl, *Excerpta de missionibus Fratrum Minorum e Libello de notitia orbis a Fr. Johanne de Galonifontibus, O.P., archiepiscopo Soltaniensi an.1404 scripto*, in «Archivum Franciscanum Historicum», 31, 1938, pp. 540–550. Ce serait un Français, Jean de Gaillefontaine, ou un Ecossais, John Greenlaw, ce dont doute D.M. Nicol, *Byzantium: Its Ecclesiastical History and Relations with the Western World*, Londres, 1972, X, p. 225, nr. 59. Voir encore R.J. Loenertz, *Evêques dominicains des deux Arménies*, in *A.Fr.P.*, X, 1940, p. 258 et suiv.

romaine dans la région. On a l'impression que ce courant wyclifiste entraîna surtout la population immigrée de Transylvanie – Hongrois, Sicules, – et que la conversion a touché seulement des catholiques. Dans la pratique quotidienne de la coexistence confessionnelle, le refus de croire au Purgatoire a pu agir en faveur d'une conciliation avec les orthodoxes. Il paraît même que le prince Alexandre le Bon, ayant accepté d'arbitrer une de ces controverses dogmatiques fréquentes aux XIV^e et XV^e siècles, avait accordé aux membres de la nouvelle secte pleine liberté du culte. Ceux que cette tolérance scandalisait et gênait reprochaient à Alexandre d'avoir changé de camp, ayant commencé par prendre parti pour le catholicisme. En réalité, dans cette société où la tension spirituelle est moins angoissante que la pression des Etats voisins, le pouvoir ne peut faire que des choix tactiques²⁵.

Plus encore que le contact avec des «hérétiques», rejetés comme tels par l'Eglise la plus proche d'eux, la situation qui réagit à l'altérité – ce pavé dans la mare –, c'est celle qui met en place, les uns auprès des autres, chrétiens, Juifs et Musulmans. Dans les pays roumains, nulle frontière politique ne les sépare, sauf en cas de guerre. Au long des périodes de paix, le commerce international refait ses réseaux qui assurent la communication entre Orient et Occident à travers cette région incontournable où sont venus, après les Vénitiens et les Génois, les Arméniens et, à leur suite, les Juifs et les Turcs.

Quand les Juifs ont-ils pu effectivement établir leur culte à l'intérieur de l'espace roumain? Cette question paraît simple, mais en fait il n'est pas facile d'y répondre, car la Synagogue a fait, de place en place, des expériences diverses. En Transylvanie, dès le XIII^e siècle, les dispositions restrictives à l'égard des Juifs indiquent leur présence. Quand le roi Louis d'Anjou 'vers 1360' a ordonné l'interdiction de leur culte et leur expulsion, un certain nombre de ces Juifs de Hongrie ont été accueillis en Moldavie. D'autres, qui étaient sujets du roi de Pologne, furent attirés par des avantages économiques. Le rôle de ces marchands et usuriers ayant augmenté avec l'emprise de l'Empire ottoman, le régime qui leur était réservé dans les principautés allait changer au XVI^e siècle, en enregistrant de sanglants épisodes²⁶. En Valachie, les premières communautés installées définitivement sont mentionnées à partir de 1550, sans échapper pourtant à un traitement humiliant.

Le problème de la présence des Turcs sur le territoire roumain, plus complexe, n'a pas encore, à notre connaissance, fait l'objet d'une étude historique spéciale²⁷. Qu'il suffise ici de dire que la ligne du Danube a été atteinte par les Ottomans avant leur victoire de Nicopolis, que ceux-ci ont occupé la Dobroudja

²⁵ Ș. Papacostea, *Știri noi cu privire la istoria husitismului în Moldova în timpul lui Alexandru cel Bun*, in «Studii și cercetări științifice. Istorie», XIII, 2, 1962, pp. 253–258. Cf. M. Holban (éd.), *Călători străini despre țările române*, I, Bucarest, 1968, pp. 62–77.

²⁶ S. W. Baron, *A Social and Religious History of the Jews*, XVI, *Poland-Lithuania*, New-York, 1976, et XVIII, *The Ottoman Empire*, New-York, 1983; M. Cazacu, *La tolérance religieuse*, pp. 110–113. Voir surtout V. Eskenasy (éd.), *Izvoare și mărturii referitoare la evreii din România*, I, Bucarest, 1986.

²⁷ Cependant, voir T. Gemil, *Români și otomanii*, I, Bucarest, 1993, et M. Maxim, *Țările române și Înalta Poartă*, Bucarest, 1993.

une trentaine d'années plus tard et que, dès le XV^e siècle, deux des ports danubiens de la Valachie avaient reçu une garnison turque. Le tribut exigé par la Porte fut payé pour la première fois en 1420. La Moldavie se soumit à son tour en 1456, refuse ensuite le tribut, ce qui l'entraîna pour un demi-siècle dans une série de conflits avec les nouveaux maîtres de Constantinople. Ayant perdu en 1484 les forteresses qui gardaient sa façade maritime, la Moldavie dut conclure la paix et se reconnaître vassale du sultan. La Transylvanie devait accepter la même situation après la défaite de Mohács, qui mit fin à l'indépendance de l'Etat hongrois. Or, le contrôle ottoman sur la circulation des marchandises signifiait que les musulmans pouvaient pénétrer dans les villes et les villages roumains, quoique l'application des traités qui assuraient l'autonomie intérieure des principautés interdisait formellement la construction de mosquées. Dans la conception qui était celle de l'Empire ottoman, toutes les populations chrétiennes orientales, y compris les Roumains, relevaient du Patriarcat de Constantinople. En même temps, un rapport de réciprocité s'opposait, au Sud du Danube, à la fondation de nouvelles églises, tandis qu'au Nord du fleuve on ne permettait pas de bâtir des édifices du culte musulman. Ce n'est que bien tard, au XVIII^e siècle, que les documents font mention – à Jassy, par exemple²⁸, – d'exceptions à cette règle et nous ignorons l'emplacement des cimetières qui, probablement, ont existé.

Nous voyons donc à l'œuvre une étonnante variété de pratiques religieuses, chacune sûre de sa propre supériorité sur les autres. Dès lors, se pose la question de la dissociation entre divers systèmes chronologiques.

2. La manière de compter le temps, pour les Roumains et les autres fidèles de l'Eglise orthodoxe supposait que le monde a été créé en 5508 av. J.C. Pour retrouver la date selon le calendrier occidental, il fallait soustraire 5508 ou, pour les mois septembre-décembre, 5509 ans, car le début de l'année était fixé en Valachie au premier jour de septembre. En Moldavie, à l'époque qui nous intéresse, à cause de l'influence polonaise, on faisait commencer l'année le 1^{er} janvier, de sorte que la différence par rapport au style *a Nativitate Christi* reste de 5508, d'un bout à l'autre de l'année²⁹.

Les Roumains de Transylvanie, eux aussi, conciliaient le calcul des années à partir de la Création du Monde avec la tradition occidentale selon laquelle le 1^{er} janvier est le point de départ de l'année. Ainsi, une certaine date de l'automne 1439 correspondait en Valachie à l'année 6948, tandis qu'en Moldavie on était encore en 6947. Ce n'est pas une situation exceptionnelle, car en France médiévale, la divergence dans la manière de calculer les années est abondamment prouvée.

²⁸ Document du 25 juin 1780, inédit, en ma possession, concernant l'arpentage de plusieurs propriétés à Jassy.

²⁹ N. Docan, *Despre elementele cronologice în documentele românești*, in «Analele Acad. Rom.», mem.sect.ist., II^e série, t. XXXII, 1909, pp. 353–402; I. Vladescu, *Începutul anului în cronicile moldovenești până la Ureche*, *ibid.*, III^e série, t. IV, 1925, pp. 435–465, I. Ionașcu, *Elemente de cronologie*, in «Documente privind istoria României. Introducere», I, Bucarest, 1956, p. 389 et suiv.

Avant que ne s'y substitue le style officiel de la chancellerie royale, l'usage de Noël existait dans les pays de l'Ouest de la France soumis à la domination anglaise, le style de Pâques ou de l'Annonciation était répandu dans les provinces de l'Est, à Toulouse l'année commençait le 25 mars etc.³⁰

Il est curieux de constater que la grande majorité des documents émis par la chancellerie valaque au cours du XIV^e et de la première moitié du XV^e siècle ne sont pas datés, ou portent seulement la date du jour et le nom du mois. Parfois, il n'y a que l'année qui est indiquée³¹. Naturellement, les déterminations chronologiques, avec les méthodes de la sigillographie, de la paléographie et de la diplomatique, sont difficiles et souvent sujettes à caution. Seulement lorsqu'un événement historique frappait l'attention des contemporains, on précisait la date du document, en y ajoutant l'indication du fait mémorable. Par exemple: «Ma Seigneurie étant en route pour rencontrer le roi, je suis arrivé au monastère le 23 novembre», ou «quand le prince Mircea est venu au couvent de Cozia pendant le grand carême, le 28 mars 6923»³².

Il convient également de remarquer des exceptions au style de la Création du Monde. C'est le cas des quatre documents, écrits en slavon, qui proviennent de la chancellerie impériale, avec la signature de Sigismond de Luxembourg («Moi, le tzar romain») et dont un seul a été rédigé sur le territoire de la Valachie – les autres en Alsace, en Transylvanie et en Slovaquie – de 1418 à 1428, et qui emploient toujours la formule *Anno Domini*³³. L'usage de citer le nom du saint dont c'est la fête n'apparaît que très rarement. C'est ainsi qu'une donation est datée du 17 juillet 6933, avec l'indication supplémentaire: «le jour de Sainte Marina», mais le lieu d'émission, qui n'est pas précisé, est probablement Sibiu, en Transylvanie. Une autre raison, décisive celle-là, pour cette exception à la règle, c'est la personne du donateur, un certain Petriman (Petermann), un bourgeois saxon catholique³⁴.

Par contre, lorsque les actes de la chancellerie princière valaque s'adressent aux marchands de Transylvanie, principaux bénéficiaires des privilèges commerciaux, ceux-là sont rédigés en latin et datés d'après l'ère chrétienne, avec toute la clarté nécessaire. Par exemple, le même document de 1424, dont la version slavonne ne porte que la date du 10 novembre, contient dans sa traduction en latin l'indication de l'année et celle du jour selon le calendrier ecclésiastique catholique: «feria sexta proxima in vigilia Sancti Martini episcopi et confessoris»³⁵. Ou, en 1431, le texte slavon d'un privilège accordé aux marchands de Braşov est daté du 30 janvier

³⁰ A. Giry, *Manuel de diplomatique*, I, Paris, 1925, pp. 112–123.

³¹ *D.R.H.*, B, I, pp. 34, 68.

³² *Ibid.*, pp.70, 79 ou encore p.81 („au temps de la visite de Moustapha Tchélébi”, le prétendant ottoman au trône).

³³ *Ibid.*, pp. 89, 92, 94, 120.

³⁴ *Ibid.* I, pp. 112–113. Voir D. Barbu, *Pèlerinage à Rome et Croisade. Contribution à l'histoire religieuse des Roumains dans la première moitié du XV^e siècle*, in «Revue roumaine d'histoire», XXXIII, 1–2, 1994.

³⁵ I. Bogdan, *Documente privitoare la relațiile Țării Românești cu Braşovul și cu Țara Ungurească în sec. XV și XVI*, I, Bucarest, 1905, pp. 21–27.

6939, ce qui, pour le traducteur en latin, correspond à «dominica proxima ante festum purificationis»³⁶. Au cours des années suivantes, jusqu'en 1456, on peut noter huit autres exemples dans la correspondance en latin des princes de Valachie avec leurs alliés des villes de Transylvanie. Mettre le comput traditionnel orthodoxe en concordance avec le style occidental était normal pour s'adapter aux habitudes mentales des destinataires, mais cela veut dire que les rédacteurs des documents possédaient une certaine connaissance de la chronologie *et de la religion catholiques*³⁷. «Feria quinta proxima ante festum beatorum Viti et Modesti martirum» c'est beaucoup plus compliqué que le 14 juin!

Il convient maintenant de mettre en regard les usages de la chancellerie moldave. La coutume veut que les actes destinés aux sujets du prince soient datés en fonction de la Création: jour, mois et année. La mention du saint célébré ce jour-là est peu fréquente, soit qu'il s'agisse d'une grande fête (la Saints Pierre et Paul, St Jean-Baptiste), soit à cause du rapport évident avec une grande fête (la Saint Ignace le théophore précède de peu la Noël)³⁸. Par contre, le calendrier ecclésiastique catholique est employé si le document s'adresse aux représentants d'un ordre religieux: par exemple, une donation en faveur des Dominicains de Siret désigne la date par rapport au 3^e dimanche après Pâques (*Jubilate*, selon les premiers mots de l'office du jour)³⁹.

Les traités moldo-polonais, ainsi que les serments d'hommage prêtés au roi de Pologne par le prince ou ses boyards, portent tous, qu'ils soient écrits en latin ou en slavon, une date exprimée selon le style occidental, avec l'an du Seigneur et le nom de la fête du calendrier catholique: «in vigilia translacionis beati Stanislai martiris atque pontificis», par exemple⁴⁰. Ailleurs, le document indique l'anno Domini, mais conserve un système de datation attaché au rituel orthodoxe: pour désigner le 27 janvier, on dit: «lundi, dans la première semaine du Carême» (et il s'agit bien du temps de jeûne prescrit par l'Eglise orientale)⁴¹. Une seule fois, à notre connaissance, l'année de la Création est ajoutée après *l'anno Domini*⁴².

Trois autres chronologies parallèles existent dans le même pays. Celle des Arméniens, suivant leur propre tradition nationale, prend comme point de départ l'an 551 ap.J.C. Par conséquent, les annales de Kamieniec, source très importante de renseignements sur l'histoire de la Moldavie, datent les événements auxquels elles se rapportent d'après le calendrier de l'Eglise arménienne. La chute de

³⁶ *Ibid.*, pp. 36, 38.

³⁷ *Ibid.*, pp. 311–318.

³⁸ M. Costăchescu, *Documentele moldovenesti înainte de Ștefan cel Mare*, I, Jassy, 1931, pp. 37, 42, 112.

³⁹ *Ibid.*, p.5.

⁴⁰ *Ibid.*, II, Jassy, 1932, p. 599, le 6 mai 1387.

⁴¹ *Ibid.*, pp. 604–605, la preuve étant que le contrat signé le même jour par le roi Wladyslaw Jagello est daté «lundi, avant le début du Carême russe», L'éditeur a mal reconstitué la date du premier de ces deux actes, croyant que c'était le 10 février. Autre erreur: „feria III post circumcysionem Domini”, en 1397, n'est pas le 3 février, mais le 3 janvier (*Ibid.*, pp. 616–617).

⁴² *Ibid.*, p. 653.

Constantinople est ainsi notée: «En l'an 902 les Turcs prirent Stamboul». La victoire d'Etienne le Grand à Vaslui: «En l'an 924 (1475) le 10 janvier, le Seigneur Stefan défit les Turcs». L'occupation ottomane des ports moldaves de la mer Noire: «En l'an 933 le sultan Bayazid prit Kilia et Akkerman» etc.⁴³

Face aux chrétiens, les Juifs conservent leur ère qui, d'après les données de l'Ancien Testament, compte les années à partir d'une date de la Création du Monde différente de celle calculée par les chronologistes de l'Eglise d'Orient, à savoir 3761 av.J.C. A défaut de documents de cette époque qui fussent rédigés en hébreu dans les pays roumains, on peut citer la chronique d'Elijah Capsali, de Crète, qui raconte la persécution subie par les Juifs en Moldavie en 1475, ce qui, dans le texte, est daté 5236⁴⁴.

Enfin, il y a les musulmans qui se servent de la chronologie de l'Hégire. Par exemple, le document solennel par lequel Mehmed II en échange du tribut payé par la Moldavie, accorde aux marchands de Cetatea Albă la permission de se rendre dans l'Empire ottoman pour leurs affaires porte la date du 5 *regeb* 860. On était ce jour là, selon l'ère chrétienne, le 9 juin 1456⁴⁵.

De quelque manière qu'il soit compté, le temps, en tant que durée de la vie humaine, débouche sur l'éternité. En tant qu'histoire car les peuples et les Etats ont aussi leur vie, dont le terme est inconnu des hommes, le temps obéit aux desseins de Dieu. Ainsi, l'attitude des Roumains du XV^e siècle à l'égard d'une chronologie qui inclut leur vécu est également révélatrice pour leur sensibilité religieuse, pour leur adhésion aux enseignements de l'Eglise.

3. Le problème que je soulève ici n'est pas moins important que celui que j'ai étudié naguère, les croyances médiévales au sujet de la mort et du voyage de l'âme⁴⁶. Cette fois, il s'agit de la manière dont la vie des fidèles, en s'ordonnant autour de quelques dates importantes du calendrier ecclésiastique, s'intégrait dans une matière qui participait simultanément à deux mouvements – temps cyclique, qui se renouvelait chaque année, et durée historique, horizontale. Le premier de ces mouvements est difficile à suivre, à cause des décalages dus aux computs différents. Pour les orthodoxes, la Noël était la première des grandes fêtes de l'année, tandis que, pour les catholiques, elle devait clore le cycle annuel, etc. A côté des célébrations à date fixe, il y en avait d'autres, mobiles; les mêmes saints étaient honorés à des dates différentes par les catholiques et les orthodoxes⁴⁷. La succession des jours mêmes n'était pas réglée par les heures d'horloge, mais par la

⁴³ Y.R. Dachkevych, E. Tryjarski, *La chronique de Venise*, in «Rocznik orientalistyczny», XXVI, 1, 1989, p. 15.

⁴⁴ V. Eskenasy, *op.cit.*, pp. 14–15.

⁴⁵ M.A. Mehmed (éd.) *Documente turcești privind istoria României*, I, Bucarest, 1976, p. 2.

⁴⁶ A. Pippidi, *Vision de la mort et de l'au-delà dans les anciennes sources roumaines*, in «Revue roumaine d'histoire», XXXIII, 1–2, 1994, pp. 91–99.

⁴⁷ Voir, par exemple, la date d'une bataille en 1497: la plupart des chroniques moldaves l'associent à St Démètre (26 octobre) tandis que l'auteur allemand, donc, catholique, d'une autre chronique se réfère à St. Denis (6 octobre), cf. P.P. Panaitescu (éd.) *Cronicile*, pp. 21, 37.

répétition rituelle des prières. Ainsi, quand le chroniqueur veut indiquer un moment précis, il pense au service religieux nocturne qui a lieu à minuit⁴⁸.

Les grandes dates du calendrier ecclésiastique sont communes à toute la chrétienté, mais on peut constater une hiérarchisation propre aux pays roumains, qui est évidente dans la fréquence des vocables, choisis pour les principales églises édifiées au Bas Moyen Âge. D'abord, les fêtes liées au culte de la Sainte Mère de Dieu: l'Assomption (à Tismana, Strugalea et Govora, en Valachie; à Bistrița et à Humor, en Moldavie), l'Annonciation (à Cotmeana et à Bolintin, en Valachie; à Moldovița, en Moldavie), la Purification, ou l'Entrée au Temple (à Snagov et à Căscioarele, en Valachie). Ensuite, la Saint-Nicolas (à Curtea de Argeș et à Dealu, en Valachie; à Probota, à Rădăuți et à Dorohoi, en Moldavie) et la Saint-Georges (à Mirăuți-Suceava et à Voroneț, en Moldavie). Il convient d'approfondir à la prochaine occasion cette enquête sur la popularité de certains saints⁴⁹. Les chroniques attestent une piété spéciale dédiée à St. Nicolas et aux saints guerriers Démètre et Procope⁵⁰. On devrait donc imaginer la succession des grandes fêtes en cet ordre: Noël, Baptême du Christ et Saint Jean-Baptiste (janvier), l'Annonciation et Pâques (mars-avril), la Saint-Georges (avril), l'Ascension (mai), Sainte Trinité (juin), l'Assomption (août), Naissance de la Sainte Mère de Dieu, l'Exaltation de la Sainte Croix (septembre), la Saint-Démètre (octobre), l'Entrée au Temple (novembre), St. Nicolas (décembre).

Sous la protection des saints intercesseurs, le cycle annuel se déroulait, perçu aux dimensions de la vie dont il faisait partie intégrante, mais il n'était pas moins entraîné dans l'écoulement de l'histoire. Ce second mouvement était reconnu par la mémoire écrite et il avançait vers le terme annoncé par la doctrine eschatologique chrétienne.

Les sources laissent nettement apparaître trois étages de l'histoire. L'un, qui s'est diffusé par le modèle des obituaires, affirmait le lien très fort qui unissait les vivants au monde des défunts. Pour ce type de mémoire, ce ne sont pas les dates qui comptent, mais les noms, tous les noms. Chaque génération était inscrite à son tour dans le registre tenu à jour par les moines, dans un ordre qui respectait la hiérarchie terrestre, ainsi que l'unité de chaque famille⁵¹. A un second palier, on surprend la naissance d'une histoire nationale. Les chroniques isolent a priori le passé de l'Etat. Leur récit est centré sur la succession des princes qui ont créé et défendu «le pays» (*țara*, du lat. *terra*). Les notices sont parfois fort sommaires, réduites à peu près à la date du décès ou à la durée du règne, mais leur continuité

⁴⁸ Ibid., pp. 44, 46, Les premières horloges apparaissent au XVII^e siècle (D. Barbu, *op.cit.*, pp. 20–21). Voir pourtant E. Turdeanu, *Oameni și cărți de altădată*, I, Bucarest, 1997, p. 14, une note mentionnant un tremblement de terre survenu en 1411 «à la sixième heure de la nuit».

⁴⁹ En Transylvanie également, la première place revient à l'Assomption (Crișcior et Râmeți). On fêtait St. Nicolas à Leșnic et à Ribița, St. Georges à Streisângiorgiu. Voir *Repertoriul picturilor murale medievale din România (sec. XIV–1450)*, I, sous la direction de V. Drăguț, I, Bucarest, 1985.

⁵⁰ P.P. Panaitescu, *op.cit.*, pp. 19, 21, 51.

⁵¹ D.P. Bogdan, *Pomelnicul mănăstirii Bistrița*, Bucarest, 1941; Șt. Andreescu, *Observații asupra pomelnicului mănăstirii Argeșului*, in «Glasul Bisericii», XXVI, 7–8, 1969, pp. 800–829.

amorce une légitimation. Le point du départ est fixé, pour la Moldavie, l'an de la Création 6867, donc en 1359, et il est associé à une «chasse héroïque», mythe fondateur existant aussi dans le folklore hongrois⁵². L'histoire de la Moldavie commence «par la grâce de Dieu», formule qui introduit la construction de la principauté dans le cadre, beaucoup plus vaste, d'un dessein supérieur. Ce qui fut probablement la première forme des annales de la Valachie⁵³ n'évoquait pas encore les origines romaines, qui figurent dans le récit du XVII^e siècle, mais s'intéressait uniquement à la succession des princes à partir de 6800, année de la Création qui correspond à 1292. Les rapports avec la Moldavie et avec les Turcs étaient brièvement évoqués.

Le cadre dans lequel pouvait se constituer une histoire autonome de la principauté moldave – ce qui offrait une troisième perspective – était déjà marqué dans les textes roumains au début du XVI^e siècle. La chronique dite «serbo-moldave», qui contient les principaux événements des Balkans après l'arrivée des Turcs en Europe, adopte comme structure et périodisation la succession des «empereurs chrétiens» à partir du Concile de Nicée. Quelques faits d'histoire universelle sont à signaler: «C'est alors que surgit Mahomet, le faux prophète des Sarrasins», ou «A cette époque, les Romains se sont séparés des Grecs et ont gardé Rome pour eux-mêmes jusqu'à présent». D'autres notices concernent la victoire contre l'iconoclasme, le baptême des Bulgares, la conversion des Russes au christianisme, la fondation du premier couvent du Mont Athos, la conquête de Constantinople par les Croisés, la restauration de Michel Paléologue, la dispute de Barlaam et de Palamas, pour finir avec le règne de Manuel II. Nous revenons de 1425 à 1359 et ce qui s'en suit est un fragment de chronique balkanique jusqu'à l'avènement de Sélim I^{er} en 1512. Un sombre final exprime la peur profonde éveillée par les épidémies, la disette et la guerre: «certains disaient que ce sont de mauvais signes et que viendra bientôt le méchant empereur qu'on appelle l'Antéchrist, comme il est écrit dans les livres»⁵⁴.

L'attente de la fin des temps n'est donc pas à entendre comme celle d'un événement lointain. Dans un recueil de textes roumains du XVI^e siècle, dont la plupart représentent des copies de traductions faites à une date antérieure, il existe, à côté d'un remarquable récit de la *Descente de la Vierge en Enfer*, une évocation du Jugement Dernier. Elle reprend des thèmes qui étaient déjà présents dans le *Miroir* (Dyoptra) de Philippe le Solitaire et dans les sermons d'Ephrem le Syrien *Sur la Seconde Venue du Christ*. L'auteur use d'une rhétorique puissante pour exprimer l'horreur des tourments qui puniront les pécheurs:

«Quand les archanges buccineront trois fois vers les quatre coins de la terre, jetant l'effroi et faisant tomber une grande pluie, la terre tremblera d'une extrémité

⁵² M. Eliade, *De Zalmoxis à Gengis-Khan*, Paris, 1970, pp. 131–161.

⁵³ V. Căndea, *Letopisețul Țării Românești (1292–1664) în versiunea arabă a lui Macarie Zaim*, in «Studii», 23, 4, 1970, pp. 681–682. Cf. N. Iorga, *Faze sufletești și cărți reprezentative la români*, in «Analele Acad. Rom.», mem.sect.ist., II^e série, t. XXXVII, 1915, pp. 601–602.

⁵⁴ I. Bogdan, *Cronice inedite atinătoare de istoria românilor*, Bucarest, 1895, pp. 96–101.

à l'autre. Alors les morts ressusciteront, quand même seraient-ils dévorés par les bêtes ou par les oiseaux ou par les poissons, tous vont surgir de la mer et des profondeurs de la terre, avec les petits et les grands, les justes et les pécheurs, et les mauvais juges et les empereurs et les riches et les misérables, car tous seront égaux, chacun avec ses actions, qu'elles fussent commises de jour ou de nuit ou à n'importe quelle heure, et tout ce qui était caché sera dévoilé, car il ne manquera pas un cheveu de leur tête. Les uns se trouveront en pleine lumière, les autres seront éclairés par une clarté encore plus vive, mais certains vont être plongés dans les ténèbres. C'est alors que les pécheurs verront une mer de feu bouillir et siffler, ils connaîtront la colère de Dieu et un feu s'allumera pour brûler la terre entière et les montagnes et les collines, pour consumer toute l'impureté du monde. Les eaux de la mer vont sécher, et les rivières et les sources, ainsi que le Christ l'a dit dans l'Évangile: Les étoiles tomberont et le soleil s'assombriera et les archanges vont enrouler le ciel comme un rouleau de parchemin et ils laisseront apparaître un autre ciel, flambant neuf comme le soleil»⁵⁵.

Pour illustrer cette vision, empruntée à l'Apocalypse de Jean (6,14), on a composé une image, déjà introduite au XIV^e siècle dans le programme iconographique de la Chora de Constantinople. Elle se retrouve sur la façade occidentale de l'église moldave de Voroneț. D'un geste gracieux et ferme à la fois, les anges dévoilent les nouveaux astres⁵⁶. Le thème de cette peinture a été faussement identifié comme «le Zodiaque»: en fait, il s'agit d'une carte du ciel, où le soleil est dessiné comme une large rosace et les constellations sont figurées selon la tradition.

Tant que nous sommes sur ce sujet, il convient de rappeler un petit groupe de textes médiévaux qui ont circulé dans la région des Balkans et en Russie. Ce sont des apocryphes qui évoquent la succession des empires. Leur origine, peut-être occidentale, est aussi peu sûre que leur date. On a cru qu'ils étaient très anciens, mais il semble qu'ils ne remontent qu'au XIV^e siècle. Des trois empires universels, représentés par trois soleils, le dernier, voué à l'éternité, est le tzarat bulgare⁵⁷. Mais il existe encore deux autres versions transcrites dans un milieu roumain de Transylvanie, que nous connaissons seulement par des copies tardives, dont l'analyse codicologique et la critique historique seraient à refaire. Il s'agit d'un oracle sibyllin qui amplifie le cadre mythique de la chronique universelle: les soleils sont au nombre de neuf et ils symbolisent des histoires nationales parallèles plutôt qu'une chronologie verticale. Constantin est un «Franc», qui aura «humilié les Hellènes» et qui bâtira une grande cité, la nouvelle Jérusalem. Curieusement, il

⁵⁵ Gh. Chivu (éd.), *Codex Sturdzanus*, Bucarest, 1993, p. 263.

⁵⁶ P.A. Underwood, *The Kariye Djami*, III, Londres, 1967, pl. 371; P. Comarnescu, *Voroneț. Fresques des XV et XVI siècles*, Bucarest, 1959, pl. 39–40; V. Vătășianu, *Pictura murală din nordul Moldovei*, Bucarest, 1974, pl. 21; M.A. Musicescu, Sorin Ulea, *Voroneț*, Bucarest, 1971, pl. 57–58. Voir encore P. Henry, *Les églises de la Moldavie du Nord*, I–II, Paris, 1930 (et traduction roumaine, Bucarest, 1984).

⁵⁷ R.W.F. Pope, *Bulgaria, the Third Christian Kingdom in the Razumnik-Ukaz*, in «Slavia», XLIII, 1974, pp. 141–153. Parmi les peuples infidèles, à côté des Juifs, des Sarrasins et des Turcs, sont cités les Lithuaniens, qui n'eussent pas attiré l'attention avant le commencement du XIV^e siècle.

est aussi question des «Arcadiens» lesquels «vaincront les Francs et prendront Rome, de sorte que celle-ci sera de nouveau Rome»⁵⁸. Sous cette forme énigmatique, on a voulu exprimer l'espoir que la Ville éternelle reviendra un jour à l'orthodoxie. D'ailleurs, le texte a une tendance nettement antigrecque, une probable réaction aux tentatives répétées de convertir l'Empire à la foi catholique (il est fait allusion au triple reniement de Pierre).

Sans revenir sur ce que nous avons déjà remarqué ailleurs à propos de la *Chronique* moldo-russe, il faut constater qu'elle manifestait la même orientation. La chronique commençait par la fondation de la ville de Roman, une pré-Rome pure de toute hérésie, dont les bâtisseurs auraient été des exilés de Venise. Cette découverte historique inattendue pourrait s'expliquer si l'on veut bien considérer, dans le contexte central-européen de l'époque, une autre source, à savoir la *Chronique* arménienne de Lwow. La première notice de ces annales nous apprend que «les Francs bâtirent Venise en l'an 464 après le Christ»⁵⁹. La structure agglutinante du texte permet de comprendre comment, à la page suivante, on trouve une autre information, en déroutante opposition avec celle que nous venons de citer: «Avant la naissance du Christ, les rois bâtirent Rome en l'an 430». De tels points de contact aident à saisir les parentés entre la *Chronique* moldo-russe et celle rédigée à Lwow pour la communauté des Arméniens. En même temps, on peut mesurer leur divergence. L'innovation apportée par la *Chronique* moldo-russe serait donc la nationalisation d'une légende qui circulait déjà dans la région.

Si cette interprétation est juste, il y aurait là un croisement entre la tradition de l'origine romaine – que Jean de Sultanyeh avait reconnu au début du XV^e siècle –, les connaissances historiques diffuses dans le milieu de Lwow, proche de la frontière moldave, et la réaction anti-catholique de l'Église de Moldavie.

4. Il vaut la peine d'examiner la possibilité que la chronologie officielle des principautés roumaines ait été influencée par les rapports entre l'orthodoxie et le catholicisme, rapports qui, au XV^e siècle, avaient une portée politique très importante.

Prenons au hasard un document moldave, daté «post festum Urbani Papae feria 6-a»⁶⁰ et un autre de la chancellerie valaque, daté «feria quarta proxima post dominicam Quasimodo geniti»⁶¹, deux exemples parmi une vingtaine en Moldavie; en Valachie, ils sont plus rares. Ces formules ne seraient-elles pas le témoignage d'une éphémère Union avec Rome? L'hypothèse n'a pas encore été avancée, mais la plupart des historiens de l'Église roumaine, en bons orthodoxes, ont traité rapidement et sans la moindre sympathie cette période de rapprochement. L'étude la plus complète à ce sujet est encore celle qu'on publiait il y a presque un siècle, malgré ce que son auteur déclarait alors modestement: «il y a tant de matériaux

⁵⁸ Dan Simonescu, *Sibilele în literatura românească*, Bucarest, 1928; N. Cartoian, *Cărțile populare în literatura românească*, I, Bucarest, 1974, pp. 150–155.

⁵⁹ Y.R. Dachkevitch, E. Tryjarski, *art.cit.*, pp. 14–15.

⁶⁰ M. Costachescu, *op.cit.*, II, pp. 723–724.

⁶¹ I. Bogdan, *op.cit.*, pp. 316–317.

inédits qui ne m'ont pas été accessibles et qui vont apparaître avec le temps»⁶². Ce n'est que récemment que de nouveaux documents ont été ajoutés au dossier, longtemps abandonné, de l'accueil fait par les Roumains aux négociations en matière d'union des Eglises.

Il nous faudra donc rappeler brièvement que le premier des conciles convoqués pour résoudre le Grand Schisme d'Occident, celui de Pise, se préoccupait déjà en 1409–1410 de la situation des pays roumains, exposés au danger ottoman⁶³. Au concile de Constance (1414–1417), tout de suite après la reconstitution de l'évêché catholique de Baia, il y eut une nombreuse délégation de la Moldavie; la présence des Valaques à cette conférence théologique et diplomatique est également attestée⁶⁴. Le débat dut se prolonger, sans doute, à l'intérieur du pays; lorsque les Roumains allèrent en 1433 à Bâle, ce n'était peut-être pas seulement pour répondre à l'appel de l'empereur Sigismond et pour demander secours contre les Turcs⁶⁵. En 1436, c'est le métropolite de Moldavie en personne qui, en adoptant le crédo romain, acceptait un rôle d'intermédiaire entre ses compatriotes et le Saint-Siège⁶⁶. Son successeur prendra part au concile de Florence où il se joindra à la solennelle profession de foi prononcée par le basileus et le patriarche⁶⁷. Pour toute la première moitié du XV^e siècle, l'organisation ecclésiastique de la Valachie nous est à peu près inconnue. Cependant, les privilèges accordés aux mêmes couvents orthodoxes du Sud-Ouest du pays par l'empereur Sigismond (1419–1420) et par Jean Hunyádi (1444) permettent aux religieux de ces monastères de ne pas être inquiétés pour leur foi, ce qui supposerait que la Valachie s'était déjà engagée à l'égard de Rome en échange d'une assistance militaire contre les Turcs⁶⁸. Autrement, pourquoi fallait-il garantir à des Roumains dans leur propre pays le libre exercice du culte

⁶² N. Iorga, *Studii și documente cu privire la istoria românilor*, I–II, Bucarest, 1901, p. VII. Le dernier des ouvrages de synthèse qui ont officiellement enseigné et dogmatisé l'histoire de l'Eglise roumaine, M. Păcurariu, *Istoria bisericii ortodoxe române*, Chișinău, 1993, pp. 109–110, se contente de quelques mots à cet égard. Pas de nouveauté non plus dans l'ouvrage de Flavius Solomon, *Politică și confesiune la început de Ev Mediu moldovenesc*, Iași, 2004.

⁶³ Ș. Papacostea, *La Valachie et la crise de structure de l'Empire ottoman*, in «Revue roumaine d'histoire», XXV, 1–2, 1986, pp. 30–31.

⁶⁴ C.I. Karadža, *Delegații din țara noastră la Conciliul de la Constanța (în Baden) în anul 1415*, in «Analele Acad.Rom.», mem.sect.ist., II^e série, t.VII, 1927, pp. 59–91; ID., *Portretul și stema lui Grigorie Țamblac și misiunea sa la Conciliul din Constanța*, ibid., III^e série, t.XXVI, 1944, pp. 141–150; N. Șerbănescu, N. Stoicescu, *Mircea cel Mare (1386–1418)*, Bucarest, 1987, pp. 195–198; C. Zaharia, *Iosif I Mușat*, Roman, 1987, pp. 144–146. Voir encore la traduction de la chronique d'Ulrich von Richental par L.A. Loomis, *The Council of Constance*, Columbia, 1961, pp. 98, 105, 107, 158, 176–180, 434–437.

⁶⁵ D. Barbu, *Țara Românească și conciliul de la Basel*, in «Revista istorică», V, 1–2, 1994, pp. 5–15, s'évertue à identifier „quidam dux ex parte regis Turcorum” au prince de Valachie Alexandre-Aldea.

⁶⁶ Ibid., p. 13.

⁶⁷ P. Chihaia, *op.cit.*, pp. 83–89, essaie d'expliquer l'absence d'une délégation de la Valachie par les rapports de cette principauté avec Sigismond de Luxembourg. Cf. l'étude un peu vieillie de C. Auner, *La Moldavie au Concile de Florence*, Bucarest, 1906.

⁶⁸ *D.R.H.*, B, I, pp. 92–95, 168–170.

orthodoxe? Le fait qu'on ne connaisse pas les noms des métropolitains de cette époque peut très bien signifier qu'ils aient été effacés des obituaires, soumis, comme en Moldavie, à une *damnatio memoriae* qui punissait leur abjuration. La Moldavie respecta l'union de Florence jusqu'en 1453⁶⁹, quand une réaction antilatine chassa du pays le métropolitain grec. Les faits que nous venons de résumer, sans être suffisants pour démontrer que le style occidental de datation était la conséquence d'une conversion d'Etat, constituent un argument en faveur de cette hypothèse.

Pourtant, lorsqu'on observe que ces éléments de chronologie se trouvent exclusivement dans des documents adressés à un partenaire catholique, la force de l'argument faiblit singulièrement. Fera-t-on un catholique de Vladislav I, prince de Valachie, parce qu'il signe en 1369 un document daté de *l'anno Domini*, le jour de Sainte Catherine (qui est d'ailleurs fêtée le même jour par les orthodoxes)? Mais c'est un sauf-conduit délivré à l'évêque de Transylvanie qui venait visiter les catholiques de Valachie. Et une donation du même prince, en 1372, «in die Divisionis Apostolorum proxime preterito», devait être défendue devant les autorités hongroises, raison pour laquelle le document, rédigé en latin, invoque aussi les trois saints rois de Hongrie, sans témoigner pour autant du catholicisme de Vladislav⁷⁰. Plus tard, on voit les formules de datation selon le calendrier catholique alterner avec celles qui se conformaient à la tradition orthodoxe: cette situation reflète tout au plus la coexistence des deux confessions à la cour de Valachie ou de Moldavie. Nous ne nous hasarderons pas à tirer de ces éléments formels une conclusion trop rapide.

5. Par contre, ce qui mérite d'être approfondi dans ce contexte c'est la relation entre l'option religieuse et l'identité nationale. Quelle que fût la réalité de la première moitié du XV^e siècle – difficilement saisissable –, il est certain qu'après la chute de Constantinople les messages de la papauté et la propagande pour l'union n'ont plus eu d'effet. L'aide que les orthodoxes demandaient comme condition préalable de la reprise des négociations se faisait attendre. L'appui intéressé donné par les rois de Hongrie et de Pologne aux actions des missionnaires catholiques en pays roumain n'aura fait qu'affermir la résistance et multiplier les griefs contre les Latins.

L'expulsion des Franciscains de Moldavie en 1462⁷¹, la destruction du couvent dominicain de Siret en 1497, celle des églises catholiques de Baia et de Suceava

⁶⁹ M. Lascaris, *Joachim, métropolitain de Moldavie, et les relations de l'Eglise moldave avec le Patriarcat de Péc et l'archevêché d'Achris au XV^e siècle*, in «Académie Roumaine, Bulletin de la Section Historique», XIII, 1927, pp. 1–31; P.Ş. Năsturel, *Urmările căderii Țarigradului pentru Biserica românească*, «Mitropolia Olteniei», XI, 1–2, 1959, pp. 45–73. Seul, O. Halecki, dans sa contribution aux *Mélanges offerts au Cardinal Eugène Tisserant*, II, 1, 1964, pp. 241–264, a affirmé qu'Etienne le Grand était resté fidèle à l'Union.

⁷⁰ *D.R.H.*, B, I, pp. 12–15.

⁷¹ J. Macurek, *O știre inedită despre Ștefan cel Mare*, in «Revista istorică», X, 7–9, 1924, pp. 183–184. L'incident a été dernièrement évoqué par M. Cazacu, „La tolérance”, pp. 111–112.

vers 1523 montrent que la suspicion à l'égard des catholiques se conjugait, indissolublement, avec les reproches politiques faits aux royaumes voisins. Or, cette méfiance envers l'Occident se manifeste jusque dans les lectures des Roumains de l'époque, aussi peu connues qu'elles soient.

Dans des recueils manuscrits qui contiennent deux des chroniques moldaves écrites sous le règne d'Etienne le Grand, il existe plusieurs textes dont on peut être sûr qu'ils ont circulé, en slavon, dans le même milieu intellectuel. Le premier est la *Dispute du philosophe Panayotis avec douze cardinaux* (souvent cité sous le titre *Entretien de Panayotis avec un Azymite*)⁷². Les autres sont un *Récit utile au sujet des Latins, quand ceux-là se sont séparés des Grecs et de la Sainte Eglise de Dieu*, un extrait intitulé *À propos des Francs et des autres Latins*, encore un extrait du *Taktikon* de Nikon de la Montagne-Noire, un *Dit (Slovo) sur les erreurs des Allemands, telles que les a enseignées Pierre le Bègue*, la *Lettre sur la foi des Latins* composée par l'abbé Théodose et adressée au prince Izjaslav de Kiev, un fragment *Sur le redressement de la foi et sur la défaite des hérétiques*, des *Questions et réponses* attribuées à Cyrille d'Alexandrie et, enfin, un *Bref récit comment et pourquoi les Latins se sont séparés de nous* (le même texte que celui cité plus haut?). Ceux de ces textes qu'on est parvenu à identifier datent des XI^e et XII^e siècles⁷³; ils appartiennent donc à l'abondante littérature polémique produite par la politique unioniste des Comnène. *L'Entretien de Panayotis avec l'Azymite*, dans sa version originale, grecque, se situe entre les années 1274 (le concile de Lyon) et 1282 (la mort de Michel Paléologue)⁷⁴. Une traduction en roumain, du XVII^e siècle vraisemblablement, comprend des remaniements ultérieurs qui peuvent être datés très précisément de 1374 et elle a aussi subi d'autres modifications au cours du XV^e siècle⁷⁵. L'an 1492 était considéré comme marquant la Fin du Monde, au bout de sept millénaires accomplis. Le texte est conçu, d'une part, pour servir à l'instruction des fidèles sous forme de dialogue, et d'autre part, pour fournir au prédicateur la matière d'un réquisitoire anti-catholique. Non seulement retrouvons-nous toutes les divergences dogmatiques et culturelles entre les deux chrétientés, mais les accusations prennent une forme populaire que l'acharnement rend facilement vulgaire. Il n'y manque pas un des mécanismes de l'altérité: par exemple, on reproche aux Latins de violer les interdits alimentaires les plus répandus. «La philosophie des Vénitiens et des Romains et la sagesse des Francs sont», pour l'auteur anonyme, «un enseignement diabolique». Parmi ces griefs, il y en a un qui intéressera les historiens de l'art: il s'agit de l'iconographie

⁷² I. Bogdan, *Cronice inedite*, p. 8.

⁷³ *Ibid*, pp. 85–87.

⁷⁴ A. Argyriou, *Remarques sur quelques listes grecques énumérant les hérésies latines*, *Byzantinische Forschungen*, IV, 1972, pp. 9–30.

⁷⁵ N. Iorga, *Cărți și scriitori români din veacurile XVII–XIX*, in «Analele Acad. Rom.», mem.sect.lit., II^e série, t.XXIX, 1906, pp. 165–179; A. Cioranescu, *Întrebări și răspunsuri*, in «Cercetări literare», I, 1934, pp. 47–82.

catholique, critiquée pour la représentation des saints sans barbe et portant des vêtements à la mode occidentale.

Interroger le témoignage de la peinture est certes un moyen pour déceler les préjugés et les obsessions de la théologie médiévale. Dans la même scène du *Jugement Dernier*, au sujet de laquelle nous avons déjà observé qu'elle illustre fidèlement l'*Apocalypse*, les étrangers, les hétérodoxes, sont figurés par groupes ethniques et religieux. En deux cas, à Humor (1535) et à Moldovița (1537), on peut voir les Francs, reconnaissables à leur costume (parmi eux, des Franciscains). L'anticatholicisme s'était durci à cause des mauvaises relations de la Moldavie avec la Pologne. En Valachie aussi, le biographe de Saint Niphon signale, entre autres mérites du saint homme celui d'avoir baptisé des catholiques, «qu'il a ainsi ôtés de la gueule du Diable». Le même texte condamne «les Latins dépourvus de raison» pour avoir convoqué le concile de Florence. La conversion d'un prince de Valachie au catholicisme provoque une réaction violente: «Regardez», dit l'auteur, «comment l'Occident tout entier, avec Rome la grande, est tombé dans la pourriture de l'hérésie»⁷⁶.

Il est inutile de poursuivre. Tandis que les Roumains craignent ou méprisent les catholiques, ceux-ci, dès le début de la Renaissance, prêtent une ambivalence constante au souvenir de la Rome ancienne à laquelle se rattachent les origines du peuple roumain. Le legs du passé est toujours saisissable dans les traits des descendants. Puisque les ancêtres que Rome a envoyé si loin étaient soit des soldats, soit des brigands relégués aux confins de l'Empire, les Roumains doivent avoir hérité du caractère belliqueux que cette paternité justifie, ou, comme le veut la légende noire, l'ineffaçable tache originelle rejaillit sur eux.

Voyons maintenant la situation de ceux qui, pour les orthodoxes, sont des schismatiques, les Arméniens. On connaît depuis longtemps la persécution qu'ils ont subie en Moldavie en 1551⁷⁷. On distingue moins les causes de cette violence exercée contre eux: elles sont probablement plusieurs et convergentes (accusation de monophysisme, soit, mais, en même temps, ils s'étaient rendus suspects par leurs rapports avec la Pologne ennemie et ils attiraient le scandale et l'envie par le maniement de l'argent). Eux aussi, ils sont présents, à côté des infidèles, dans les rangs de la procession qui s'achemine vers le trône du Jugement Dernier. Dans la scène du martyr de Saint Jean le Nouveau à Voroneț (1496) et à Saint Georges de Suceava (1536), certains des bourreaux, au type oriental et au teint basané, sont des Arméniens, ce qui coïncide avec les données de la *Vita* du martyr.

Tous ces faits, menus peut-être, mais têtus, acquièrent un sens nouveau si on leur ajoute deux autres, en évident rapport avec eux. D'abord, une première persécution des Arméniens a eu lieu en 1479. Nous en avons connaissance par une

⁷⁶ Gavriil Protul, *Viața Sfântului Nifon, patriarhul Constantinopolului*, T. Simedrea (éd.), in «Biserica ortodoxă română», LV, 5–6, 1937, pp. 270, 280, 284.

⁷⁷ Sorin Ulea, *O surprinzătoare personalitate a Evului Mediu românesc: cronicarul Macarie*, in «Studii și cercetări de istoria artei. Arta plastică», 32, 1985, pp. 14–47.

allusion dans la lettre que le patriarche de Constantinople écrivit l'année suivante au doge de Venise pour le prier d'accorder la liberté du culte aux Crétois orthodoxes. Il racontait que le sultan, «ayant reçu des sollicitations de la part des habitants de la Grande Valachie, qui voulaient faire violence aux Arméniens et les forcer d'adopter la vraie religion, leur a répondu par un ordre que la loi de Dieu ne soit pas imposée par contrainte et ainsi il a apaisé la persécution là-bas»⁷⁸. Cet affrontement doctrinal a-t-il eu lieu en Valachie, pays déjà soumis par les Turcs, ou en Moldavie, qui avait alors interrompu les hostilités contre l'Empire ottoman? C'est aux recherches ultérieures de le décider. On sait seulement que, dans une partie du territoire roumain, le prince, l'Eglise et le peuple se sont sentis menacés d'une agression extérieure, qui portait atteinte, dirions-nous, à leur identité nationale. Ils devaient avoir de la doctrine christologique des Arméniens une idée très sommaire et probablement fautive. Ce qui était inacceptable c'était la sécession, facile à condamner comme expression du péché d'orgueil. Mais, pour faire appel au sultan, arbitre d'une neutralité incontestable, il fallait que les Arméniens aient eu cette initiative; eux seuls avaient la motivation.

L'arbitrage n'a rétabli l'harmonie que pour peu de temps. De nouveaux excès du même genre sont signalés par la chronique de Lwow: «En l'an 983 (1534), le 3 janvier, il est arrivé en Valachie (Moldavie) que le Seigneur Rareș forçait, pendant le jeûne de Noël, les prêtres arméniens à consommer de la viande en les fouettant»⁷⁹. Voici précisément un exemple des conséquences de la situation incohérente créée par des chronologies parallèles. L'année ecclésiastique arménienne a commencé en 983 le 8 novembre. Si les Roumains fêtaient la Noël tandis que les Arméniens observaient encore le jeûne rituel, cela veut dire qu'il y avait une différence entre les deux calendriers. Nous avons vu l'importance des tabous alimentaires: la conduite des Arméniens, soucieux de se conformer à la règle qui leur prescrivait de s'abstenir de viande pendant le mois qui précède la Noël, aura avivé le conflit. Il n'est pas impossible que des superstitions orientales aient dénaturé la pratique religieuse arménienne⁸⁰.

Le même souci d'extirper les croyances non-chrétiennes se manifeste à l'égard des Juifs. Quand on les terrorise et on les torture, comme c'est le cas en Moldavie en 1475, c'est en tant que sujets du sultan tombés en captivité. Naturellement, il existe pour eux un moyen d'échapper aux tourments, c'est de se racheter. Mais ce qu'il faut voir derrière cette sombre affaire, c'est la condamnation en bloc du judaïsme. Les Juifs sont condamnés, au même titre que les Turcs,

⁷⁸ G.M. Thomas, *Eine Griechische Originalurkunde zur Geschichte der anatolischen Kirche. Schreiben des griechischen Patriarchen Maximus von Constantinopel an den Dogen Giovanni Mocenigo von Venedig, Januar 1480*, in «Abhandlungen d. III. Cl. d. K. Akad. d. Wiss. de Munich», VII, 1, pp. 145–169, 184–185. Cf. F. Miklosich, J. Muller, *Acta et diplomata monasteriorum et ecclesiarum Orientis*, II, Vienne, 1887, pp. 281–285.

⁷⁹ Y.R. Dachkevych, E. Tryjarski, *art. cit.*, pp. 19, 46.

⁸⁰ Cf. P.P. Panaitescu, *Cronicile*, p. 90, les Arméniens sont traités d'idolâtres et on les soumet de force à un second baptême.

comme des ennemis de la foi chrétienne. Pour cette culpabilité héréditaire et collective, les peintres de Probota, de Humor et de Voroneț les ont représentés dans la foule de ceux que le Jugement Dernier va précipiter en enfer. À côté d'autres infidèles, ils infligent le martyre à Saint Jean le Nouveau. Dans les deux scènes, on peut les identifier à leur curieux chapeau à deux cornes et à la couleur jaune de leurs habits⁸¹. De temps en temps, les sources signalent quelque vague de violence contre eux, comme celle dont on a découvert l'écho dans une lettre de 1550, où Ivan le Terrible lui-même rapporte leur expulsion de Moldavie⁸².

Que la condamnation des Turcs fût d'ordre politique et économique, cela ne fait pas de doute, mais ils sont également englobés dans la réprobation morale qui frappe les communautés nonchrétiennes. En dernière instance, ils représentent l'archétype des forces ennemies, craintes et haïes à la fois. Il est donc normal de les retrouver, avec leurs turban, au premier rang des damnés.

On arrive ainsi à cette conclusion, que d'autres historiens ont bien pressentie⁸³, que pour la mentalité de l'époque la justice de Dieu ne faisait que légitimer les mesures de répression dirigées ici-bas contre les étrangers. Les pays roumains ne sont pas exemptés de xénophobie, surtout la Moldavie d'Etienne le Grand, bien éloignée de l'image idéalisée qu'on nous présente d'habitude. En vérité, face à l'Empire ottoman, à son entreprise démesurée de conquête, la société roumaine du XV^e siècle a senti la nécessité d'uniformité. Au grand effort de construction qui a élevé des dizaines de fondations religieuses correspond la multiplication des gestes d'intolérance. Cet espace qui aspire à la paix, dont les défenseurs remportent des victoires éclatantes ou subissent de graves revers, est dominé par la conscience de son identité qui est en train de se former. Seulement, les Roumains ne la perçoivent pas encore en termes nationaux, mais comme un fait religieux, donc une donnée providentielle et immuable. Les indications que nous avons réunies aujourd'hui, sans épuiser le problème, attirent l'attention sur la rencontre de certaines conditions locales assez exceptionnelles et sur l'échange établi dans la réflexion médiévale entre la chronologie, historique ou religieuse, et le sentiment ethnique.

⁸¹ A. Pippidi, *The Mirror and Behind It: the Image of the Jew in the Romanian Society*, in *SHVUT*, 16, 1993, pp. 75–77.

⁸² Ș. Papacostea, *Jews in the Romanian Principalities During the Middle Ages*, *ibid.*, p. 70.

⁸³ M. Garidis, *La représentation des nations dans la peinture post-byzantine*, in «Byzantion», 36, 1969, pp. 92–98. Il n'est pas inutile de rappeler deux autres travaux qui éclairent l'expérience artistique moldave: V. Drăguț, *De nouveau sur les peintures extérieures de Moldavie. Considérations historiques et iconographiques*, in «Revue roumaine d'histoire», XXVI, 1–2, 1987, pp. 49–84; M. Cazacu, Ana Dumitrescu, *Culte dynastique et images votives en Moldavie au XV^e siècle. Importance des modèles serbes*, in «Cahiers balkaniques», 15, 1990, pp. 13–102. À ajouter A.M. Nasta, *L'Arbre de jessé dans la peinture sud-est européenne*, «Revue des études sud-est européennes», XIV,1, 1976, pp. 29–44, qui, en soulignant le sens apologétique du thème étudié, confirme indirectement ce caractère défensif du programme monumental moldave.